



## REGLEMENT FINANCIER

- Acompte à l'inscription ou réinscription : 145 euros par élève.** A régler par chèque à l'ordre du CASE encaissé fin juin, et déduits de la facture annuelle.  
*LES CHEQUES NE SERONT PAS RENDUS EN CAS DE DESISTEMENT*
- Frais forfaitaires annuels : 145 euros par élève** (fournitures scolaires et frais annexes)
- Frais de scolarité : 750 euros annuels.**  
**Mensualités X 10 mois de scolarité : 75€ par mois**  
Mensualités pour un 2<sup>ème</sup> enfant : 60€ par mois soit 135€ par mois pour 2 enfants  
Mensualités pour un 3<sup>ème</sup> enfant : 45 € par mois soit 180 € par mois pour 3 enfants
- Uniforme : 125€** pour les nouveaux ou nouvelle commande à la pièce, à payer en novembre.  
A régler par chèque, virement, ou intégré dans le prélèvement automatique.

**Chèque à l'ordre du Cours Antoine de Saint-Exupéry ou CASE.**

**Les règlements par prélèvement automatique sont à privilégier.**

Une facture annuelle vous sera fournie en début d'année.

### ECHEANCIER A RESPECTER :

**Lors de l'inscription : chèque de 145 € encaissé fin juin/début juillet**

### Pendant l'année scolaire :

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>Scolarité pour un enfant</b>	<b>75€</b>									
Scolarité pour 2 enfants	75€+60€ : 135€									
Scolarité pour 3 enfants	75€+60€ +45€ : 180€									
<b>Uniforme par enfant</b>			<b>125€ lot complet*</b>							

\*pour les nouveaux ; sinon facture en fonction de la nouvelle commande.